



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gruyères, le 14 novembre 2025

Réduction des taxes américaines à 15 % : l'Interprofession du Gruyère demeure prudente

L'Interprofession du Gruyère (IPG) prend acte de l'annonce de la baisse des droits de douane américains à 15 %. Cette évolution constitue un signal positif pour les exportations de Gruyère AOP vers les États-Unis.

Toutefois, l'IPG appelle à la prudence. Les produits déjà exportés restent soumis au taux de 39 %, dont les effets économiques continueront de se faire sentir en raison de la latence inhérente aux chaînes logistiques et commerciales. Il faudra donc du temps avant que la réduction annoncée ne se traduise concrètement pour la filière.

L'IPG suivra attentivement la mise en œuvre de cette mesure et demeure en étroite coordination avec ses partenaires afin d'assurer la stabilité et la compétitivité du Gruyère AOP sur les marchés internationaux.

Pour toute question :

- Pierre-Ivan Guyot, Président, Interprofession du Gruyère, 1663 Pringy, 079/347 07 63
- Olivier Isler, Directeur, Interprofession du Gruyère, 1663 Pringy, 079/275 65 33